



SYNTHÈSE DES ENJEUX

# ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU TRIÈVES

2025



### Qu'est-ce qu'une Espèce Exotique Envahissante (EEE) ?

Pour être considéré comme « plante exotique envahissante », un taxon (espèce ou sous-espèce), répond à plusieurs critères (conformément aux définitions de l'IUCN ou du Conseil de l'Europe) :

- introduit par l'homme hors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont l'introduction est postérieure à 1492 ;
- naturalisé : capable de se reproduire et de se disséminer spontanément dans un écosystème donné avec une dynamique démographique positive (Munoz F, 2010) ;
- dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences négatives d'un point de vue écologique et/ou économique et/ou sanitaire et/ou sur la sécurité des biens et des personnes. De ce fait, cette définition exclut les espèces utilisées uniquement à des fins agricoles ou horticoles (ex : maïs, soja...) qui ne parviennent pas à se maintenir en dehors des parcelles exploitées. De même les espèces dites « messicoles » sont également exclues.

### Réglementation

Les articles L 411-5 et L411-6 du code de l'environnement ainsi que l'arrêté du 14 février 2018 (complété par ceux du 10 mars 2020 et du 2 mars 2023) interdisent l'introduction dans le milieu naturel [...] et sur le territoire national, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout spécimen vivant d'une liste d'espèces définies au niveau européen. Ces espèces sont listées page suivantes et indiquées en **rouge** dans le tableau des actions.

Certaines espèces sont aussi réglementées au titre du code de la santé publique. Un arrêté départemental précise les obligations et modalités de lutte pour ces espèces en particulier (**Ambrosia artemisiifolia L.** ; **Ambrosia trifida L.**)

### Ce document contient :

- une fiche « état des lieux » ;
- une fiche « prioriser les actions » ;
- la liste complète des espèces de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ;
- qui informer ?



- La fiche « état des lieux »** comprend des statistiques générales sur la présence des EEE, les statuts des espèces recensées sur le territoire ainsi que la liste des espèces réglementées.
- Une carte présente la répartition des EEE sur le territoire. Elle compile les données transmises par de nombreux partenaires (Tela botanica, le SymBHI, le département de l'Isère, Biodiv'Aura, Lo Parvi...). Le diagramme en bas de la fiche présente la part des dix espèces exotiques envahissantes avérées les plus présentes sur le territoire.



- La fiche « prioriser les actions »** se présente sous la forme d'un tableau indiquant pour chaque espèce ou groupe d'espèces, le type d'action à entreprendre, quels milieux sont à cibler en priorité et des sites d'alerte sur lesquels l'espèce a été recensée.



- Les espèces présentes sur le territoire de la collectivité sont listées en fin de document.**
- Le statut de l'espèce issu de la liste départementale est indiqué : A, B ou C pour les espèces exotiques envahissantes avérées selon leur niveau d'impact ; D pour les espèces émergentes et E pour les espèces non envahissantes. D1 et E1 correspondent aux espèces présentes sur le territoire de l'Isère tandis que D2 et E2 correspondent aux espèces non recensées sur le territoire départemental lors de la rédaction de la liste.

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TRIÈVES

ÉTAT DES LIEUX



## PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

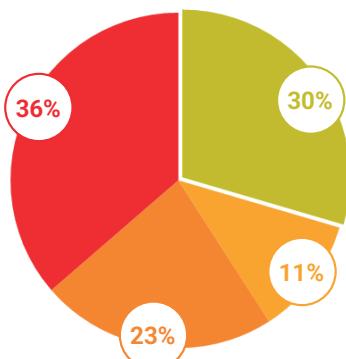
**51**

espèces exotiques recensées  
dont 7 non envahissantes

### Surface concernée

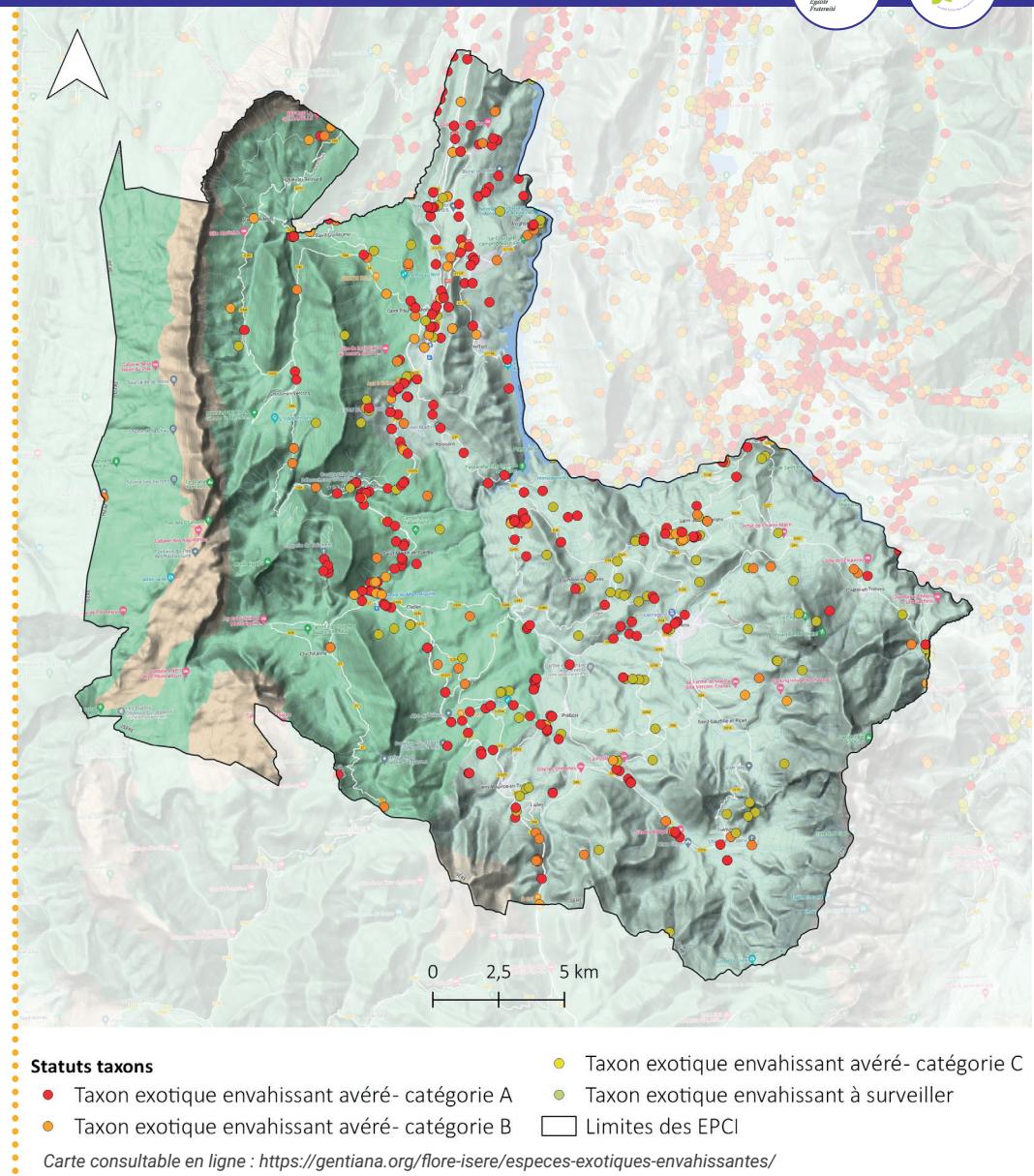
722 mailles de 1 km<sup>2</sup>  
dont 37,95 % présentant  
au moins une espèce  
exotique envahissante

### STATUT DES ESPÈCES



**EEE avérée en Isère**  
Catégorie A : impact très fort  
Catégorie B : impact fort  
Catégorie C : impact modéré

**EEE non avérée en Isère**  
À surveiller



## PRINCIPALES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

### LES 10 ESPÈCES LES PLUS RÉPANDUES

- ↓
- 17% Robinier faux-acacia
  - 12% Mélilot blanc
  - 8% Vergerette annuelle
  - 7% Ambroisie
  - 7% Buddléia de David
  - 6% Érigéron du Canada
  - 5% Renouée du Japon
  - 4% Solidage géant
  - 4% Roquette d'Orient
  - 3% Lampsane intermédiaire
  - 26% Autres espèces exotiques envahissantes avérées

### LES ESPÈCES RÉGLEMENTÉES

- ↓
- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
  - Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*)
  - Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)
  - Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)

### LES AUTRES ESPÈCES À ENJEUX

Fort potentiel invasif et émergentes

- ↓
- Brome sans arêtes (*Bromopsis inermis*)
  - Roquette d'Orient (*Bunias orientalis*)
  - Sorgho d'Alep (*Sorghum halepense*)

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TRIÈVES

PRIORISER LES ACTIONS



## ACTIONS PRIORITAIRES

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
--------	-----------------------	--

### ENVAHISSEMENT INTERMÉDIAIRE ↓

Robinier faux-acacia ( <i>Robinia pseudoacacia</i> )	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides, pelouses et coteaux secs	Long de l'Ebron
<b>Ambroisie (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)</b>	Voir arrêté préfectoral	
Renouées ( <i>Reynoutria japonica</i> , <i>R. x bohemica</i> )	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Bords de l'Ebron
Solidages ( <i>Solidago gigantea</i> , <i>S. canadensis</i> )	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Les Barriolières, zone humide des Jargnes, marais des Combes (plus grande zone humide du Trièves)
Buddléia de David ( <i>Buddleja davidii</i> )	Cibler les milieux à enjeux : zones humides et pelouses sèches	Long de l'Ebron

### ENVAHISSEMENT FAIBLE (< 5% DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Roquette d'Orient ( <i>Bunias orientalis</i> )	Agir sur les stations connues et surveiller l'apparition de nouvelles stations. Espèce très problématique en prairie et cultures une fois installée	Vallon de Tréminis
Lampsane intermédiaire ( <i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i> )	Colonise principalement les bords de route, les lisières et les milieux anthropisés. Surveiller la colonisation de milieux à enjeux forts et notamment les pelouses sèches	
Balsamine de Balfour ( <i>Impatiens balfourii</i> )	Surveiller les milieux humides à enjeux : berges des cours d'eaux, ripisylves	L'Ebron
Vigne-vierge commune ( <i>Parthenocissus inserta</i> )	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides (peupleraies, aulnaies)	
Asters américains ( <i>Symphytum x salignum</i> , <i>S. novae-angliae</i> )	Cibler les secteurs à enjeux : zones humides	
Brome sans arêtes ( <i>Bromopsis inermis</i> )	Surveiller et agir dès l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches, zones humides, prairies d'intérêt)	
<b>Berce du Caucase (<i>Heracleum mantegazzianum</i>) ; Ailante glanduleux (<i>Ailanthus altissima</i>) ; Balsamine de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>)</b>	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.	
Sorgho d'Alep ( <i>Sorghum halepense</i> )	Surveiller et traiter l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches, prairies d'intérêt)	

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
--------	-----------------------	---

### ACTIONS SECONDAIRES

ACTIONS SECONDAIRES	
Mélilot blanc ( <i>Melilotus albus</i> )	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux (pelouses sèches, coteaux)
Cotonéaster horizontal ( <i>Cotoneaster horizontalis</i> )	Cibler les milieux à enjeux : pelouses et coteaux secs (contribue à la fermeture de ces milieux)
Jonc tenu ( <i>Juncus tenuis</i> )	Surveiller son impact potentiel sur les grèves exondées des étangs et les milieux humides
Séneçon du Cap ( <i>Senecio inaequidens</i> )	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux, actuellement semble plutôt présent en milieux anthropiques
Consoude de Russie ( <i>Symphytum x uplandicum</i> )	Cibler les milieux à enjeux, peut former des populations denses en prairies mésophiles, fossés et mégaphorbiaies
Laurier-cerise ( <i>Prunus laurocerasus</i> )	Surveiller l'apparition en milieux naturels
Symphorine à fruits blancs ( <i>Symporicarpus albus</i> )	Surveiller son impact sur les milieux humides



*Ailanthus altissima*



*Bunias orientalis*



*Impatiens balfourii*



*Solidago gigantea*



NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT	% MAILLES PRÉSENCE
--------------	------------------	--------	--------------------

**ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES AVÉRÉES ↓**

Ailante glanduleux	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	A	0,42
Amarante hybride	<i>Amaranthus hybridus</i> L., 1753	B	0,97
Amarante réfléchie	<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	B	0,97
Ambroisie	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	A	4,16
Armoise annuelle	<i>Artemisia annua</i> L., 1753	B	0,14
Armoise des Frères Verlot	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	A	1,52
Aster à feuilles de saule	<i>Symphyotrichum x salignum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	A	1,11
Balsamine de Balfour	<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f., 1903	A	1,66
Balsamine de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	A	0,28
Berce du Caucase	<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier, 1895	B	0,55
Brome sans arêtes	<i>Bromopsis inermis</i> (Leyss.) Holub, 1973	C	0,69
Buddléia de David	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	A	3,88
Cotonéaster horizontal	<i>Cotoneaster horizontalis</i> Decne., 1879	C	1,11
Érigéron de Sumatra	<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	A	1,25
Érigéron du Canada	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	A	3,74
Lampsane intermédiaire	<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i> (M.Bieb.) Hayek, 1931	B	1,94
Lilas	<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	B	0,83
Mélilot blanc	<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	C	7,20
Onagre à sépales rouges	<i>Oenothera glazioviana</i> Micheli, 1875	C	0,14
Onagre bisannuelle	<i>Oenothera biennis</i> L., 1753	B	0,14
Patience des moines	<i>Rumex patientia</i> L., 1753	C	0,42
Renouée de Bohême	<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtek & Chrtková, 1983	A	1,11
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	A	2,91
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	A	10,11
Roquette d'Orient	<i>Bunias orientalis</i> L., 1753	B	2,22
Sénéçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	A	0,42
Solidage du Canada	<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	B	0,14
Solidage géant	<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	A	2,35
Sorgho d'Alep	<i>Sorghum halepense</i> (L.) Pers., 1805	A	0,14
Vergerette annuelle	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	B	4,57
Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	A	1,11

## ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES À SURVEILLER ↓

Brome purgatif	<i>Ceratochloa cathartica</i> (Vahl) Herter, 1940	D1	0,28
Consoude de Russie	<i>Symphytum x uplandicum</i> Nyman, 1855	D1	0,28
Crépide sacrée	<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm., 1913	D1	3,46
Euphorbe maculée	<i>Euphorbia maculata</i> L., 1753	D1	0,14
Galinsoga quadriradié	<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798	D1	0,28
Jonc tenu	<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	D1	0,55
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	D1	0,14
Matricaire fausse camomille	<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	D1	1,25
Millet capillaire	<i>Panicum capillare</i> L., 1753	D1	0,42
Oxalis droit	<i>Oxalis stricta</i> L., 1753	D1	0,28
Pin noir d'Autriche	<i>Pinus nigra</i> J.F.Arnold, 1785	D1	5,68
Sporobole à fleurs vaginées	<i>Sporobolus vaginiflorus</i> (Torr. ex A.Gray) Alf.Wood, 1861	D1	0,14
Symphorine à fruits blancs	<i>Symporicarpos albus</i> (L.) S.F.Blake, 1914	D1	0,14

## QUI INFORMER ?

J'AI OBSERVÉ DE L'AMBROISIE



Je signale la présence de cette espèce grâce à la plateforme signalement ambroisie : [signalement-ambroisie.atlasante.fr](https://signalement-ambroisie.atlasante.fr)

J'AI OBSERVÉ UNE ESPÈCE EXOTIQUE  
ÉMERGENTE SUR LE TERRITOIRE ISÉROIS



Je contacte Gentiana : [gentiana@gentiana.org](mailto:gentiana@gentiana.org)

J'AI UNE INTERROGATION SUR UNE  
ESPÈCE (ÉCOLOGIE, MOYEN DE LUTTE...)



Je consulte le Centre de ressources « Espèces Exotiques Envahissantes » : [especes-exotiques-envahissantes.fr](http://especes-exotiques-envahissantes.fr)

Je consulte le site internet de Gentiana et ses ressources documentaires : [gentiana.org/flore-isere/especes-exotiques-envahissantes](http://gentiana.org/flore-isere/especes-exotiques-envahissantes)

J'AI UNE INTERROGATION  
SUR LA LÉGISLATION EN ISÈRE



Je consulte le site de la Direction Départementale Territoriale de l'Isère : [www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Especes-envahissantes/Groupe-de-travail-Espes-Exotiques-Envahissantes-Flore](http://www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Especes-envahissantes/Groupe-de-travail-Espes-Exotiques-Envahissantes-Flore)

Pour en savoir plus sur la liste des plantes exotiques envahissantes de l'Isère :

Kopf M. Gaber C. Gourgues F., (2023). Plantes exotiques envahissantes de l'Isère. Volet 1 : liste hiérarchisée et statuts. Gentiana, société botanique dauphinoise. 46 p. + annexes

Cette synthèse des enjeux sur les Espèces Exotiques Envahissantes a été rédigée en 2025 par Gentiana.  
Mise en page : Marion Sanz



GENTIANA Société botanique dauphinoise D.Villars  
MNEI, 5 place Bir Hakeim 38000 GRENOBLE  
04 76 03 37 37 • <https://gentiana.org/>